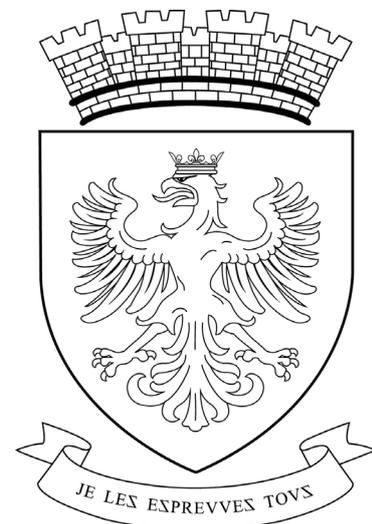


LANCEMENT DE LA RÉVISION DU

# PLAN LOCAL D'URBANISME

de

## COLIGNY



Par délibération en date du 14 décembre 2023, le conseil municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal.

Il s'agit d'une procédure longue, d'une durée de 2 à 3 ans, au cours de laquelle la mairie sera accompagnée par les bureaux d'études VERDI et BIOINSIGHT qui ont été retenus après appel d'offre.

Ce document stratégique constitue pour la collectivité une opportunité de mener une réflexion sur son développement à moyen terme afin d'assurer un urbanisme maîtrisé.

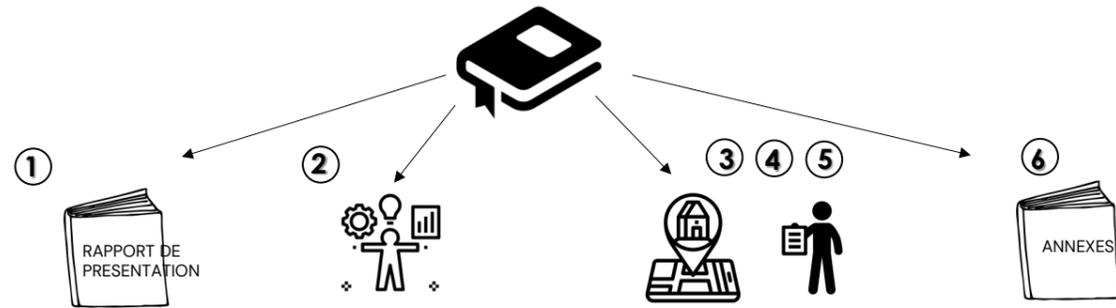
Ce document permettra de définir un projet communal pour les 10 prochaines années et veillant à assurer un développement urbain harmonieux et organisé dans le temps. Ce document permettra d'identifier divers enjeux en matière : d'habitat, mobilité, environnement...



# C'est quoi un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

Issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), le plan local d'urbanisme (PLU) est un document stratégique et réglementaire qui détermine, à l'échelle de la commune, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10 à 12 prochaines années en respectant les directives nationales et locales.

Il se compose des 6 pièces suivantes :



## Rapport de présentation

- **Diagnostic** : état des lieux du territoire
- **Justifications** des choix retenus
- **Evaluation des incidences sur l'environnement**

## Projet d'aménagement et de Développement durables (PADD)

=> Définition des **grandes orientations du territoire pour les 10/12 ans à venir**

## Pièces graphiques et réglementaires

**Zonage** => découpage du territoire en 4 grandes zones : urbanisées (U), A Urbaniser (AU), Agricoles (A) et Naturelles (N)

**Règlement écrit** : définit pour chaque zone les conditions de constructibilités

**Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : zoom sur des secteurs stratégiques afin d'accompagner leur urbanisation

## Annexes

Liste et plan des servitudes d'utilité publique (SUP)

Annexes sanitaires

Documents réglementaires relatifs aux risques ; nuisances sonores... etc.

## Les grands objectifs de la révision du PLU

La révision du PLU vise à répondre à 6 grands objectifs :

- Mettre le document d'urbanisme en compatibilité avec les objectifs du SCoT Bourg - Bresse - Revermont et les récentes lois, en adéquation avec les réseaux et équipements publics existants
- Diversifier l'offre de logements afin d'offrir toutes les possibilités au cours du cycle de vie des habitants et lutter contre la vacance
- Favoriser le maintien des activités économiques existantes et des commerces et services de proximité
- Limiter l'étalement urbain et préserver les espaces agricoles
- Protéger et valoriser le patrimoine bâti et naturel de la commune
- Adapter la commune au changement climatique de manière durable en prenant en compte les écosystèmes sociaux, économiques et environnementaux et la richesse des écosystèmes de biodiversité et intégrer les enjeux liés aux risques naturels

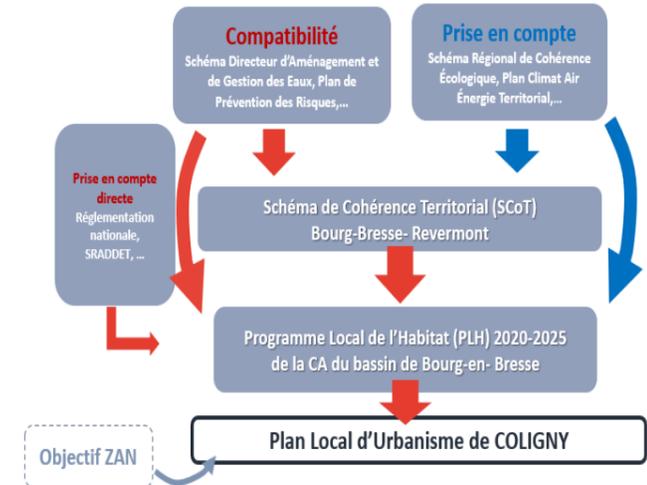
# Le contexte réglementaire

La révision du PLU s'inscrit dans un contexte réglementaire précis.

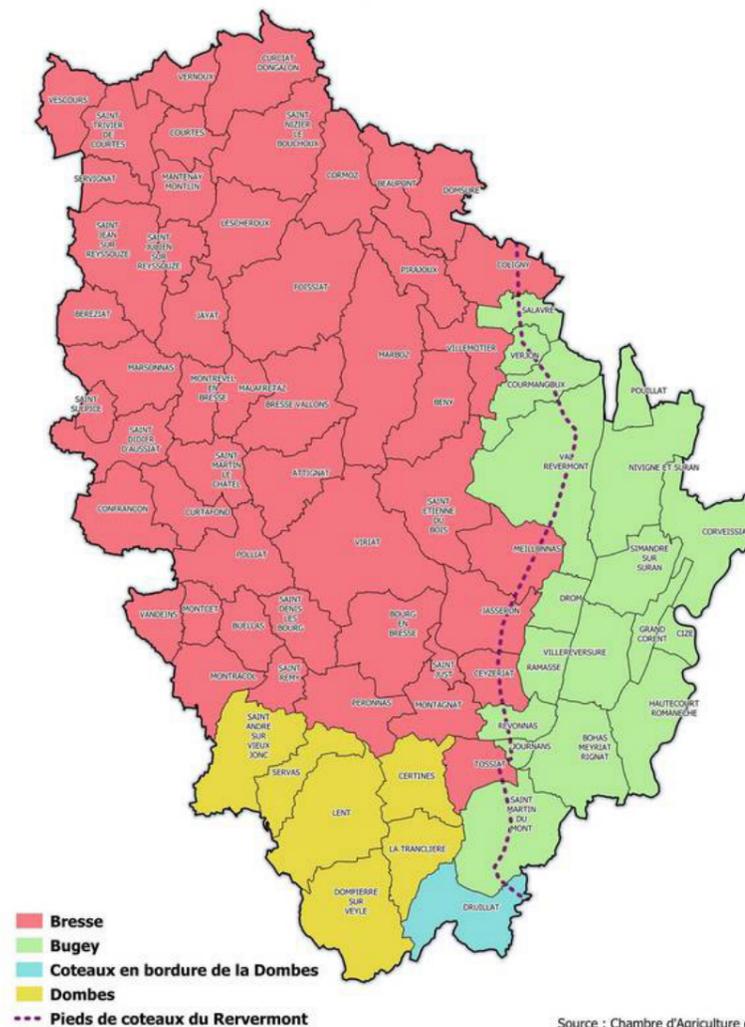
Le futur document devra respecter les lois et documents-cadres qui s'appliquent à la commune, comme le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Bourg Bresse Revermont ou encore le Programme Local de l'Habitat (PLH) du Bassin de Bourg en Bresse.

Le PLU doit globalement s'inscrire dans un contexte réglementaire, notamment issu des lois Grenelle, de la loi ALUR, puis plus récemment, de la loi Climat et Résilience.

Cette dernière introduit en particulier l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050 et de réduction de 50% de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031.



## Entités Géographiques Agricoles du territoire du SCoT Bourg-Bresse-Revermont



Source : Chambre d'Agriculture de l'Ain

## ZOOM sur le SCoT

SCoT = Schéma de Cohérence Territoriale

Il définit les grandes orientations d'aménagement pour 15 à 20 ans à l'échelle supra-communale (74 communes, soit près de 131 000 habitants). Il constitue le cadre de référence pour les politiques sectorielles (habitat, économie, énergie...).

Le SCoT Bourg Bresse Revermont a été approuvé en 2016, il est actuellement en cours de révision pour étendre la réflexion à l'horizon 2040.

Le futur PLU de Coligny devra obligatoirement être compatible avec les objectifs et orientations du SCoT.

## ZOOM sur le PLH

PLH = Programme Local de l'Habitat

Il s'agit du principal dispositif en matière de politique de logements au niveau local. Élaboré à l'échelle de la Communauté d'Agglomération (CA) du Bassin de Bourg en Bresse, il fixe la programmation des logements sur le territoire, des investissements et les actions de la CA en matière de logements.

Le PLH de la CA du Bassin de Bourg en Bresse a été adopté en février 2020. Ce document couvre une durée de 6 ans.

À l'instar du SCoT, le futur PLU devra être compatible avec le PLH.

# Quelles seront les grandes étapes ?

## ETAPE EN COURS



*Évaluation environnementale (elle évalue les incidences des orientations du PLU sur l'Environnement)*

*Concertation (échanges avec la population, réunions publiques, articles ...)*

## Informez-vous et participez !

La concertation sera présente pendant toute la durée du projet. Elle a pour but d'associer les habitants, acteurs économiques, agriculteurs... dans une réflexion collective qui aura des incidences sur le devenir du territoire.

Plusieurs modalités de concertation seront mises en place tout au long de la procédure :

- > Un registre de concertation accessible à tous est d'ores et déjà disponible en mairie
- > Des réunions publiques aux grandes étapes du projet
- > Une réunion spécifique avec le monde agricole
- > Des articles dédiés dans le bulletin municipal

Pour nous faire part de vos observations :

Par courrier postal :

Révision du PLU  
MAIRIE  
Place de la Mairie  
01270 COLIGNY

Par courrier électronique :

Envoyez-nous un e-mail à l'adresse  
[mairie.de.coligny@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.coligny@wanadoo.fr)

Vous pouvez retrouver les comptes rendus des réunions PLU sur le site internet de la commune :

[www.mairie-coligny.fr](http://www.mairie-coligny.fr)